





Les actions urbaines innovantes, aussi appelées « actions innovatrices urbaines », est un appel à projet européen qui a été lancé le 15 décembre dernier et qui reste ouvert jusqu'au 31 mars 2016. Son budget est pour cette session 2016 de 80 millions d'euros, sur un programme qui atteindra au total 371 millions d'euros à la fin de « Europe 2020 ».

**Les critères de cet appel à projet sont, rappelons-le :**

- L'innovation (40% de la note dans la sélection des dossiers) : les projets financés devront qui relever des défis urbain de façon novatrice (inédite, originale), par exemple via la réalisation d'études, dans une logique en lien avec la recherche et l'université, en s'intégrant dans une logique d'expérimentation et donc de prise de risque. Cela nécessite un travail de benchmarking et donc de comparaison avec ce qui a pu être fait ailleurs, pour montrer le caractère innovant du projet.
- Partenariat (15% de la note), qu'il soit public et/ou privé.
- Transférabilité (10% de la note) : les actions financées devront être capitalisées pour permettre à l'Europe de tirer des enseignements pouvant être utiles aux autres villes de l'Union et aux problèmes qu'elles rencontrent.
- Possibilité d'évaluation et de mesure des résultats avec un dispositif d'évaluation comprenant des indicateurs, construit en amont du projet (15% de la note).
- Être centré sur l'un des thèmes suivants : transition énergétique, pauvreté urbaine (avec un accent sur les quartiers urbains défavorisés), intégration des migrants et des réfugiés ou encore emploi et formation/compétences dans l'économie locale.
- Le porteur doit être une ville ou intercommunalité (autorité urbaine) de plus de 50 000 habitants.
- L'enveloppe dédiée à l'action peut monter jusqu'à 5 millions d'euros sur trois ans, avec un taux de cofinancement pouvant atteindre 80%.

La sélection des projets retenus se fera en 3 étapes :

- Vérification de la conformité, de la complétude et de l'éligibilité du dossier par rapport

aux critères.

- Puis un groupe de 20 experts fera une analyse stratégique du dossier.
- Enfin une analyse opérationnelle s'attardera sur la cohérence et le réalisme du projet sur les plans budgétaires, calendaires, de communication et de gouvernance.

En octobre seront annoncées les 15 à 20 expériences retenues pour cette première session de l'appel à projet.

Une nouvelle session, probablement dédiée à de nouveaux thèmes, sera lancée en fin d'année 2016.

Plus d'informations sur le site <http://www.uia-initiative.eu/fr> **[1]**

Type d'actualites: [Information générale](#) [2]

Dates: Jeudi 28 janvier 2016 - 01:00

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [3]

[Développement économique](#) [4]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [5]

[Politiques européennes](#) [6]

[Immigration / Intégration](#) [7]

[Politique de la ville - DSU](#) [8]

[Renouvellement Urbain](#) [9]

[Urbanisme](#) [10]

Publié le 28 janvier 2016

**URL de la source (modifié le 29/01/2016 - 17:29):** <https://irev.fr/actualites-0/des-precisions-sur-lappel-projets-europeen-actions-urbaines-innovantes>

## Liens

[1] <http://www.uia-initiative.eu/fr>

[2] <https://irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://irev.fr/taxonomy/term/3674>

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3678>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3682>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3683>

[7] <https://irev.fr/taxonomy/term/3684>

[8] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>

[9] <https://irev.fr/taxonomy/term/3697>

[10] <https://irev.fr/taxonomy/term/3700>